

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le 9 mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT.

Excusés : néant

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2008, qui n'appelle pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adopte les délibérations suivantes, à l'unanimité :

1/ Budget eau : 1.1 - Admission en non valeur de titres de recettes irrécouvrables

Il est approuvé l'admission en non valeur d'une somme impayée de 311,93 €, irrécouvrable du fait de la mise en liquidation judiciaire de la société débitrice.

1.2 - Demandes de dégrèvements

Le Conseil Municipal rejette 4 demandes de dégrèvement sur des factures d'eau 2008 (motivées par des surconsommations dues à des fuites), les critères susceptibles de justifier un dégrèvement n'étant pas réunis.

2/ Fixation de taux de redevances d'occupation du domaine public :

Le Conseil Municipal fixe le taux des redevances annuelles d'occupation du domaine public, aux taux plafonds fixés par les textes réglementaires :

- pour les réseaux de gaz : 0,035 € par mètre linéaire de canalisation + 100 € (taux révisable chaque année selon l'évolution de l'index ingénierie)

- pour les réseaux de télécommunications : 30 €/kmen souterrain, 40 €/km en aérien et 20 €/m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (taux révisables chaque année selon l'évolution de l'index général relatif aux travaux publics).

3/ Convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Il est approuvé la conclusion avec l'ANCV d'une convention permettant à la commune d'accepter les coupons sport en paiement des abonnements à la piscine.

4/ Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

Il est approuvé la conclusion avec le CDG de l'Aveyron de deux conventions confiant à cet organisme d'une part le service de médecine du travail pour les agents de la commune, et d'autre part le suivi des dossiers de retraite des agents.

5/ Passeports biométriques :

Il est approuvé la conclusion avec l'Etat et l'Agence nationale des Titres Sécurisés de la convention préalable à l'installation du dispositif de délivrance des passeports biométriques.

6/ Acquisition d'une parcelle à Altès

Il est approuvé l'acquisition par la commune d'une parcelle de 18 m² destinée à l'agrandissement du cimetière d'Altès, cédée par M. Edmond TISSE pour l'euro symbolique.

7/ Lotissement les Demeures de Bellevue :

Le Conseil municipal approuve la vente par la commune du lot n° 17 du lotissement les Demeures de Bellevue, au prix fixé pour ce lotissement de 42 € HT/m², et autorise les acquéreurs à déposer la demande de permis de construire.

8/ Dénomination de diverses voies ou places publiques

Il est confirmé ou décidé la dénomination des rues ou places suivantes :

Place des 3 couleurs	jonction des av. de Paris, Pasteur, rues Pierre Sépard et Marie Curie
Rue de la Signe Longue	entre rue Serge Duhourquet et rue Marie Curie
Rue des Raisins	entre rue Pierre Sépard et rue Hoche
Route des Pompes	de l'avenue des Calquières jusqu'à la D 809
Impasse Henri Noguères	au fond de la rue du même nom
Rue du Champ d'Anne	rue principale du lotissement "Le Champ d'Anne"
Rue Paul Gayraud	de la rue de Latazou à l'avenue du Général de Gaulle
Rue du Tivoli-	rue principale du lotissement "Les Demeures de Bellevue"
Impasse du Tivoli	impasse donnant rue du Tivoli (devant les maisons de la SCI les Lilas)
Impasse du Serrou	Impasse donnant rue du Tivoli
Rue de la Tricouse	de la rue André Chauchard à la zone départementale
Impasse de la Tricouse	impasse débouchant rue de la Tricouse
Rue Pré Grange	de l'avenue du Général de Gaulle à la rue du Barry
Giratoire des Marteliez	entre la D 809, l'entreprise Valmont et la zone d'activités

9/ Questions diverses

- il est fait le point des opérations de viabilité hivernale
- une cellule de la mairie assistera VALMONT pour le relogement de ses salariés de Millau
- il est confirmé l'attribution de 2 demi postes d'enseignants à la maternelle et à l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 55.